

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Transport Canada / Transports Canada
 Attention: Barbara Gorman
 Email/Courriel: barbara.gorman@tc.gc.ca

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE LA SOLLICITATION

Comments – Commentaires

Proposal To: Transport Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out thereof.

On behalf of the Bidder, by signing below, I confirm that I have read the entire bid solicitation including the documents incorporated by reference into the bid solicitation and I certify that:

1. The Bidder considers itself and its products able to meet all the mandatory requirements described in the bid solicitation;
2. This bid is valid for the period requested in the bid solicitation;
3. All the information provided in the bid is complete, true and accurate; and
4. If the Bidder is awarded a contract, it will accept all the terms and conditions set out in the resulting contract clauses included in the bid solicitation.

Proposition à : Transports Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexées, au(x) prix indiqué(s).

En apposant ma signature ci-après, j'atteste, au nom du soumissionnaire, que j'ai lu la demande de propositions (DP) en entier, y compris les documents incorporés par renvoi dans la DP et que :

1. le soumissionnaire considère qu'il a les compétences et que ses produits sont en mesure de satisfaire les exigences obligatoires décrites dans la demande de soumissions;
2. cette soumission est valide pour la période exigée dans la demande de soumissions ;
3. tous les renseignements figurant dans la soumission sont complets, véridiques et exacts; et
4. si un contrat est attribué au soumissionnaire, ce dernier se conformera à toutes les modalités énoncées dans les clauses concernant le contrat subséquent et comprises dans la demande de soumissions.

Title – Sujet	
Informatics Professional Services / Services informatiques professionnels	
Solicitation No. – N° de l'invitation	Date
T8080-200133-1	May 25 2021 / 25 mai 2021
Client Reference No. – N° référence du client	
GETS Reference No. – N° de référence de SEAG	
Solicitation Closes	Time Zone
L'invitation prend fin	Fuseau horaire
at – à	02 :00 PM – 14h00
on – le	June 2, 2021 / 2 juin 2021
Eastern Daylight Time (EDT)	
Heure Avancé de l'Est (HAE)	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à :	
email/Courriel : barbara.gorman@tc.gc.ca	
Area code and Telephone No.	
Code régional et N° de téléphone	
343-550-2175	Email: barbara.gorman@tc.gc.ca
Destination – of Goods, Services, and Construction:	
Destination – des biens, services et construction	
National Capital Region	
Instructions: See Herein	
Instructions : Voir aux présentes	
Delivery required -Livraison exigée	Delivery offered -Livraison proposée
See Herein – Voir aux présentes	
Jurisdiction of Contract: Province in Canada the Bidder wishes to be the legal jurisdiction applicable to any resulting contract (if other than as specified in solicitation)	
Compétence du contrat : Province du Canada choisie par le soumissionnaire et qui aura les compétences sur tout contrat subséquent (si différente de celle précisée dans la demande)	
Vendor/firm Name and Address	
Raison sociale et l'adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone	
e-mail - courriel	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/firm (type or print)	
Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

QUESTIONS ET RÉPONSES ET MODIFICATIONS RELATIVES À LA DP

Dossier : T8080-200133-1

Initiative : Services informatiques professionnels

Date de publication de la DP : 4 mai 2021

Date de clôture de la DP : 2 juin 2021, 14 h

LA PRÉSENTE MODIFICATION DE L'INVITATION À SOUMISSIONNER VISE À :

1. Donner des précisions et répondre aux questions des fournisseurs éventuels.

Numéro	Questions/Réponses/Modifications
Question 23	<p>Transports Canada pourrait-il reconsidérer la possibilité de modifier ses critères ministériels pour permettre aux fournisseurs d'utiliser des contrats d'autres catégories de services professionnels en informatique centrés sur les tâches (SPICT), comme B.1 Analyste des activités, A.12 Architecte Web et B.2 Architecte d'affaires, qui sont axées sur la conception en mettant en correspondance au moins 50 % des tâches de l'énoncé des travaux?</p> <p>Veillez reconsidérer et examiner les trois points suivants à titre de justification et de raisonnement.</p> <ul style="list-style-type: none">• Dans la demande de soumissions et la publication, Transports Canada indique ce qui suit : « Des travaux similaires sont actuellement en cours dans le cadre du contrat T8086-172450/005/ZM ». Toutefois, comme Transports Canada restreint les critères ministériels de réponse aux seuls contrats avec les catégories B.7 Architecte de la transformation des affaires, B.6 Analyste des systèmes opérationnels ou B.3 Conseiller d'affaires, le contrat de services du titulaire actuel ne pourrait même pas être utilisé pour démontrer la capacité à fournir des services.• Nous devons supposer que les trois catégories de SPICT, B.7 Architecte de la transformation des affaires, B.6 Analyste des systèmes opérationnels ou B.3 Conseiller d'affaires, ont été choisies au hasard, puisqu'il n'existe pas de catégories de SPICT précisément applicables aux travaux de conception de services. Transports Canada peut-il tenir compte du fait que d'autres ministères peuvent avoir choisi des catégories comme B.1 Analyste des activités, A.12 Architecte Web et B.2 Architecte d'affaires pour leurs contrats de conception de services?• Transports Canada acceptera la mise en correspondance des tâches pour justifier les taux. Veillez vous reporter à la page 25, section (ii) en ce qui concerne la justification des taux de services professionnels, où Transports Canada indique ce qui suit : « (ii) relativement à la facture mentionnée en (i), une preuve du client du soumissionnaire démontrant que les services indiqués sur la facture comprennent au minimum 50 % des tâches énumérées dans l'énoncé des travaux pour la catégorie de ressource évaluée, et ce, à un taux déraisonnablement bas. Il peut s'agir d'une copie du contrat (dans lequel on décrit les services à offrir et où l'on démontre qu'au moins 50 % des tâches sont les mêmes que celles qui doivent être effectuées dans le cadre de l'énoncé des travaux de la présente demande de soumissions), ou d'une attestation du client indiquant que les services notés sur la facture comprenaient au moins 50 % des tâches qui doivent être effectuées en vertu de l'énoncé des travaux de la présente demande de soumissions; »

Numéro	Questions/Réponses/Modifications
Réponse 23	Veuillez vous reporter aux réponses 5 et 11.
Question 24	Transports Canada pourrait-il expliquer pourquoi, dans le cadre de la présente DP, un contrat d'analyste des systèmes opérationnels ou de conseiller d'affaires est acceptable pour justifier les taux, et un contrat de SPICT comportant des catégories d'analyste des activités ou d'architecte Web, avec un énoncé des travaux axé sur la conception de services, ne permet pas de répondre aux critères ministériels?
Réponse 24	Les besoins de Transports Canada sont fondés sur les exigences opérationnelles.
Question 25	Transports Canada a mis du 4 mai (date de publication de la DP) au 18 mai (date de publication de la modification 01) pour fournir sa réponse initiale aux questions et réponses des fournisseurs. Cette réponse avait une incidence directe sur la sélection des contrats de référence pour répondre aux critères de la DP. Transports Canada pourrait-il accorder une prolongation de deux semaines pour permettre aux fournisseurs de répondre de manière convenable à une demande de cette envergure?
Réponse 25	En raison des exigences opérationnelles, aucune autre prolongation ne sera accordée.
Question 26	Transports Canada pourrait-il envisager de faire passer la limite médiane inférieure de 20 % à 5 %, car le niveau actuel réduit la viabilité commerciale du contrat?
Réponse 26	Veuillez vous reporter à la réponse 3.
Question 27	Transports Canada accepterait-il les services de migration infonuagique du gouvernement du Canada ou les nouveaux services de migration de la SAE du gouvernement du Canada comme références convenables pour démontrer les services d'ATA?
Réponse 27	Pour le CMO2, Transports Canada a indiqué les technologies émergentes qu'il acceptera.
Question 28	L'État accepterait-il de reporter de deux semaines la date de clôture de l'invitation à soumissionner?
Réponse 28	Veuillez vous reporter à la réponse 25.
Question 29	<p>La première modification a été reçue le 18 mai 2021 (neuf jours civils avant la clôture de l'invitation à soumissionner), soit après le dernier jour autorisé pour les demandes de renseignements. Cela est très inhabituel pour les DP lancées pour les SPICT. La modification et les réponses aux questions ont également donné lieu à des modifications, à des précisions et à des rajustements importants qui exigent maintenant des questions et des précisions supplémentaires. La modification la plus importante concerne le CTC4, qui peut maintenant exiger jusqu'à cinq lettres d'attestation signées par des clients pour les produits livrables de conception élaborés par la ressource proposée, ce qui donne aux soumissionnaires très peu de temps pour obtenir ces signatures pour répondre à la DP, y compris la difficulté de communiquer avec les clients en raison du jour férié à venir (fête de Victoria).</p> <p>En raison du délai inhabituel de la publication de la première modification, sans possibilité de poser des questions de clarification, du retard dans la réception des réponses aux questions clés et de la nature des modifications et des réponses qui ont été fournies, nous demandons respectueusement à Transports Canada de reporter de deux semaines la date de présentation des soumissions, soit au 10 juin.</p>

Numéro	Questions/Réponses/Modifications
Réponse 29	Veuillez vous reporter à la réponse 25.
Question 30	Transports Canada pourrait-il préciser que la description du produit livrable pour les CTC3 et CTC4 est suffisante sans nécessiter la signature du client, comme l'indique la modification apportée au CTC3.
Réponse 30	Veuillez vous reporter à la modification 7. Pour le CTC3 et CTC4, le Canada acceptera une copie du produit livrable OU une lettre signée attestant des produits livrables, comme l'indique la modification.
Question 31	Les modifications apportées aux CTC3 et CTC4 comprennent des renseignements contradictoires. Le CTC4 exige maintenant que chaque candidat proposé fournisse soit une copie d'un produit livrable de conception, soit une lettre d'attestation signée par le client pour ces produits livrables. Compte tenu du temps requis pour obtenir l'autorisation de diffuser des documents créés pour les projets du gouvernement fédéral ou pour obtenir des lettres d'attestation des clients, nous demandons respectueusement à Transports Canada de modifier l'exigence afin de n'exiger qu'une description détaillée du produit livrable (comme l'indiquent les modifications apportées aux CTC3 et CTC4) ainsi que les coordonnées de référence déjà requises pour tous les projets cités, afin de garantir que Transports Canada ne disqualifie pas par inadvertance des candidats hautement recherchés et qualifiés ayant une vaste expérience relative aux projets du gouvernement du Canada.
Réponse 31	Veuillez vous reporter à la réponse 30.
Question 32	Conformément au CTO5, le projet doit démontrer que la ressource a fourni cinquante pour cent (50 %) ou plus des tâches a., b., c. et g. décrites dans l'annexe A – Énoncé des travaux. Transports Canada pourrait-il confirmer que les lettres ont été ajoutées par erreur et que l'exigence devrait être que les ressources devraient avoir fourni cinquante pour cent (50 %) de toutes les tâches de l'EDT, comme elles sont énumérées à la section 3.2 de l'EDT, conformément au CTO6?
Réponse 32	Veuillez vous reporter à la modification 8.
Question 33	Référence – modification 1, Q et R 1 – CMO2 Dans la réponse 1 de la modification 1, pour le CMO2, on convient d'autoriser les contrats qui étaient en cours au cours des trois dernières années. Toutefois, le nouveau CMO2 figurant dans la modification ne l'indique toujours pas? Transports Canada pourrait-il préciser et confirmer par l'intermédiaire d'une modification de la DP?
Réponse 33	Veuillez vous reporter à la modification 9.
Question 34	Référence – Modification 1, Q et R 2 – CTC3 et CTC4 Dans la réponse 2 de la modification 1, pour les CTC3 et CTC4, on a convenu que l'attestation du client serait autorisée au lieu de la présentation des documents réels. Toutefois, le nouveau CTC3 figurant dans la modification ne l'indique toujours pas? Transports Canada pourrait-il préciser et confirmer par l'intermédiaire d'une modification de la DP?
Réponse 34	Veuillez vous reporter à la réponse 30.
Question 35	Transports Canada pourrait-il envisager de reporter de deux semaines la date d'échéance?
Réponse 35	Veuillez vous reporter à la réponse 25.
Question 36	Transports Canada pourrait-il envisager des contrats autres que les contrats de SPICT?

Numéro	Questions/Réponses/Modifications
Réponse 36	Le Canada a besoin d'entrepreneurs qui ont de l'expérience dans la prestation de ressources dans le cadre de l'arrangement en matière d'approvisionnement pour des SPICT.
Question 37	Les fournisseurs peuvent-ils utiliser des contrats du secteur privé pour démontrer leur expérience? Si c'est le cas, Transports Canada peut-il tenir compte d'une preuve d'expérience équivalente mettant en correspondance 75 % des tâches de la catégorie visée des SPICT?
Réponse 37	Veuillez vous reporter aux réponses 5, 11 et 36.

7 VEUILLEZ SUPPRIMER LE **CRITÈRE TECHNIQUE COTÉ CTC3** et le REMPLACER par ce qui suit :

CTC3 L'entrepreneur doit démontrer que la ressource proposée de niveau 3 a produit l'un des livrables indiqués ci-dessous dans le cadre d'un projet décrit dans le CTO5.

Les livrables suivants seront acceptés :

- Visions et stratégies de prestation de services (stratégie des modes de prestation, FFOM, modèle opérationnel allégé, schématisation du cycle de vie des clients, schématisation de la chaîne de valeur);
- Plans de recherche ou de conception des services;
- Rapports ou présentations sur les améliorations recommandées aux services;
- Artéfacts de recherche ou de visualisation (profils, schématisation du parcours du client, schématisation des affinités, plans directeurs de services, analyses, rapports d'utilisation, essais de convivialité et rapports sur la rétroaction des clients);
- Architecture de l'information (plans de site, modèles de domaine);
- Prototypes (simulations, safaris de services, maquettes fonctionnelles, prototypes interactifs, simulation de service);
- Livrables de conception de services (FFOM, safaris de services, schématisation du parcours du client, diagrammes de processus, plans directeurs de services, stratégie des modes de prestation, scénarios, simulation de service, schéma de processus, structure organisationnelle).

1) Une copie du livrable de conception achevé, élaboré par la ressource proposée, doit être fournie.

OU

2) Une lettre signée du client attestant de l'achèvement des livrables de conception élaborés par la ressource proposée.

La lettre doit comporter les renseignements suivants :

- Nom du produit;
- Destinataire du produit (organisation et nom de la personne-ressource);
- Raisons qui justifient la création de ce type de produit;
- Le but de la création du produit;
- Un paragraphe pour décrire le produit;
- Un paragraphe pour expliquer les résultats escomptés du produit et pour décrire la façon dont le produit a permis de les produire;
- Un paragraphe pour décrire la qualité du produit.

- 8 VEUILLEZ SUPPRIMER LE **CTO6 DES CRITÈRES D'ÉVALUATION DES RESSOURCES ET TABLEAU DE RÉPONSE** dans son intégralité et le REMPLACER par ce qui suit :

CTO6 L'entrepreneur doit clairement démontrer que la ressource proposée de niveau 2 a ce qui suit :

- 1) À l'aide de projets, que la ressource proposée possède un minimum de cinq ans d'expérience acquise au cours des sept dernières années à titre de B.7 Architecte de la transformation des activités, B.6 Analyste des systèmes opérationnels ou B.3 Conseiller d'affaires – Niveau 2.

~~Les projets doivent démontrer que la ressource a réalisé au moins cinquante pour cent (50 %) des tâches indiquées dans l'AT – Énoncé des travaux.~~

Les projets doivent permettre de démontrer que la ressource a réalisé au moins cinquante pour cent (50 %) des tâches a., b., c. et g. décrites dans l'annexe A – Énoncé des travaux.

Les renseignements suivants doivent être fournis :

- Nom de l'organisation
- Nom du projet
- Rôle dans le cadre du projet
- Durée
- Référence valide et coordonnées

- 9 VEUILLEZ SUPPRIMER LE **CRITÈRE MINISTÉRIEL OBLIGATOIRE CMO2** dans son intégralité et le REMPLACER par ce qui suit :

CMO2 EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE EN MATIÈRE DE TECHNOLOGIES ÉMERGENTES

Le soumissionnaire doit démontrer son expérience de la prestation de services à l'aide d'une méthode agile pour au moins une des technologies émergentes suivantes :

- a) Intelligence artificielle;
- b) Réalité augmentée;
- c) Chaîne de blocs;
- d) Biométrie;
- e) Internet des objets;

en présentant au moins un projet (contrat) dans le cadre duquel des services ont été fournis à un organisme gouvernemental client.

Pour être accepté, chaque contrat doit :

1. avoir été conclu avec un client unique;
2. avoir été attribué, **ou être en cours**, au cours des dernières trois années avant la date de clôture de la demande de soumissions;
3. avoir une valeur facturée minimale de 1 000 000 \$CAN avant les taxes applicables;
4. avoir eu une période initiale minimum d'un an.

Pour démontrer qu'il satisfait à l'exigence, le soumissionnaire doit fournir une courte description et une référence d'un client pour les contrats. La description et la référence doivent comprendre les renseignements suivants :

1. une description des extraits, des tâches et des livrables du projet;
2. une description de la méthode agile utilisée et de la façon dont l'équipe a travaillé avec celle-ci;
3. le prénom et le nom de famille de la ressource et le nombre total de jours facturés par ressource dans le cadre du contrat;

4. un numéro de série de contrat ou tout autre identifiant unique du contrat;
5. les dates de début et de fin du contrat;
6. la valeur du contrat, y compris la TPS/TVH;
- ~~7. le nombre de ressources de la catégorie B.7 Architecte de transformation des affaires, B.6 Analyste des systèmes opérationnels ou B.3 Conseiller d'Affaires experts-conseils en affaires de niveau 3 fournies simultanément ou consécutivement pendant une période de 12 mois consécutifs et dont au moins trois cinquième étaient de niveau 3;~~
8. le nom de l'organisme;
9. le nom, le titre et le numéro de téléphone ou l'adresse courriel de la personne-ressource responsable du contrat dans l'organisme et qui peut valider l'information fournie;
10. la page couverture de chaque contrat de référence.

Il incombe au soumissionnaire de veiller à ce que la divulgation de tout renseignement se fasse avec l'autorisation des clients cités en référence.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉES.